



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE



NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

| Légal | En exercice | Présents | Procurations | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|--------------|-----------|
| 49 | 49 | 45 | 3 | 1 |

**OBJET : 03-4 - BUDGET PRINCIPAL -
EXERCICE 2020 - AFFECTATION DU
RESULTAT**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :
964121

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie, Le 29 MAR. 2021
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 29 MAR. 2021
Par délégation du Maire,
La Direction Générale
du Juridique et du Contentieux


L. MALHERBE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 26 MARS 2021

Le vendredi 26 mars 2021 à 15h00,
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en
date du 19/03/2021, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de M. Jacques GENTE, 1er Adjoint.

Présents :

M. Jacques GENTE, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Serge AMAR, Mme Simone
TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOU-
HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin
RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa
LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, Mme Françoise THOMEL, M. Xavier WIIK,
Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M.
Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gerald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD,
Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric
PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaele DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI,
M. Hassan EL JAZOULI, Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU, Mme Nathalie
GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M.
Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique
GAGEAN, M. Tanguy CORNEC, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline
ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE, Mme Khadija AOUAMI, Mme Djahida
HEMADOU.

Procurations :

Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
M. Bernard DELIQUAIRE à Mme Françoise THOMEL,
M. Alain BERNARD à Mme Marika ROMAN

Absents : M. Jean LEONETTI.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été
procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour
remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s)

Vu l'article L. 2311-5 du Code général des Collectivités territoriales,

Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2020 ce jour,

Considérant la discordance sur la reprise des excédents/déficits du SIAQUEBA (Syndicat Intercommunal d'Amélioration de la Qualité des Eaux de la Brague et de ses Affluents) constatée avec le Compte de gestion 2020,

Considérant que les restes à réaliser en investissement sont couverts par les excédents de la section d'investissement,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le Compte administratif présente :

1) En fonctionnement :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 22 587 909,93 euros ;

2) En investissement :

- un excédent d'investissement cumulé de 55 466 360,61 euros ;

OUÏ CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés (7 ABSTENTIONS : Mme VALLOT, Mme GAGEAN, M. CORNEC, M. VIE , M.ZEMA, Mme ABRAVANEL, Mme AOUAMI),

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

| RESULTATS DE CLOTURE 2020 | EUROS |
|---|----------------------|
| 1) EN FONCTIONNEMENT | |
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) | 23 701 262,91 |
| Virement à la section d'investissement | |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT | -2 331 519,81 |
| Excédent assainissement repris | 1 167 259,51 |
| Excédent SIAQUEBA ajusté au CG | 50 907,32 |
| EXCEDENT AU 31/12/2020 | |
| Affectation obligatoire | |
| • à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporter | |
| • à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) | |
| Solde disponible | 22 587 909,93 |
| | |
| affecté comme suit : | |
| • affectation complémentaire en réserve (compte 1068) | |
| • affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)(ligne 002) | 22 587 909,93 |
| Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour | |
| | |
| 2) EN INVESTISSEMENT | |
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) | -9 512 695,75 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT | 64 209 003,27 |
| Excédent assainissement repris | 787 508,96 |
| Excédent SIAQUEBA repris | 33 451,45 |
| Déficit SIAQUEBA ajusté au CG | -50 907,32 |
| Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) | |
| Déficit résiduel à reporter – budget primitif | |
| | |
| • affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)(ligne 001) | 55 466 360,61 |

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.03-4 - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2020 - AFFECTATION DU RESULTAT

Date de transmission de l'acte : 29/03/2021

Date de réception de l'accusé de
réception : 29/03/2021

Numéro de l'acte : 742036 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20210326-742036-DE

Date de décision : 26/03/2021

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires